



Cinémobile

LA MAGIE DU CINÉMA... POUR VOTRE FESTIVAL !

QU'EST-CE QUE LE CINÉMOBILE ?

Le Cinémobile est un camion poids lourd qui, en 1 heure, se transforme en une véritable salle de cinéma. Il propose des équipements capables d'offrir des conditions de projection optimales :

- Une cabine de projection complète composée de :
- Un projecteur numérique NEC NC 900C avec serveur Showvault + IMB 2K 4x1To RAID 5 (Interface Sata, DVD-ROM) Serveur NAS mobile SNG (deux disques de 2 To) ;
- Un décodeur Dolby CP 750 ;
- Un scaler KRAMER, pour connecter tout type de support ;
- Une salle de cent fauteuils équipée d'un système de chauffage et de climatisation ;
- Une sonorisation Dolby 5.1 avec un écran super mat perforé de 5.05 x 2.35m
- Des signalisations et accessoires de sécurité ;
- Un escalier et une plateforme d'accès handicapés.

Un régisseur-projectionniste qualifié placé sous l'autorité de Ciclic assure l'ensemble de la prestation : conduite du véhicule, installation, projection et nettoyage de la salle. Au-delà de ses compétences techniques, le régisseur assure un vrai rôle d'accueil du public et d'animation.

LES USAGES POSSIBLES

La configuration et les équipements du Cinémobile permettent de créer une ambiance « intimiste » propice à l'écoute et à l'échange pour des usages variés de sa salle :

- Projection, avec accueil d'intervenants pour rencontrer le public
- Séminaire/Conférence.

ITINÉRANCE La rapidité de déploiement du Cinémobile offre une véritable mobilité durant la durée de la location. Le Cinémobile peut ainsi desservir un nouveau lieu chaque jour.

COMMUNICATION A des fins de visibilité et d'identification, une prestation supplémentaire propose un stickage aux couleurs de la manifestation. Le tarif, disponible sur demande, varie suivant la taille du stickage.

UCINÉMA SELON VOS ENVIES Pour une manifestation ponctuelle ou de longue durée, Ciclic propose la solution adaptée à vos besoins dans le respect des obligations légales relatives au temps de travail. Selon le nombre de jours d'utilisation souhaité et la durée d'usage quotidienne, deux forfaits vous sont proposés :

→ **9 heures d'utilisation par jour**

Elles sont assurées par un ou plusieurs régisseurs-projectionnistes qui se relaient en fonction du lieu de la manifestation et du nombre de jours de prestation souhaité.

→ **Jusqu'à 18 heures d'utilisation par jour**

Ce temps d'utilisation est assuré par deux régisseurs-projectionnistes qui se relaient sur une même journée. Ces relèves sont neutres en termes de durée et de qualité de la prestation.

TARIFS

Les tarifs proposés comprennent :

- Les frais de transport et de déplacement. Des temps de reconnaissance du trajet sont parfois nécessaires en raison de la hauteur hors-gabarit du véhicule ;
- L'installation du camion ;
- La mise à disposition du personnel, qui assure l'ensemble de la prestation technique.

Les repas et hébergement du ou des régisseurs-projectionnistes sur le lieu de la manifestation sont directement pris en charge par l'organisateur.

Le devis transmis par Ciclic est définitif sous réserve de la validation de la programmation prévue dans le Cinémobile au minimum deux semaines avant le début du Festival.

Une convention de location est signée contractualisant les obligations de chaque partie.

Le règlement financier se fait en deux temps : 50 % à la signature de la convention et 50 % à l'issue de la manifestation.

CONTRAINTES D'ACCUEIL

Le Cinémobile est un camion super-lourd hors-normes qui nécessite quelques garanties.

MODALITÉS TECHNIQUES

Certains équipements sont requis pour accueillir le Cinémobile :

- **Emplacement** : terrain en dur et revêtement bitumé d'une superficie de 180 m², afin de permettre l'installation du Cinémobile ;
- **Branchement électrique** : 380 V triphasé (3 phases + neutre + terre) 32 A minimum (prise en charge par le locataire de la consommation électrique nécessaire au fonctionnement et à la climatisation de la salle).

SÉCURITÉ

Le Cinémobile est un lieu d'accueil du public, où s'appliquent certaines consignes de sécurité :

- Respect de la capacité maximale de 100 personnes ;
- Interdiction de fumer ;
- Interdiction de faire accéder des animaux à l'intérieur de la salle ;
- Accès à la cabine de projection du personnel du locataire uniquement en présence du régisseur-projectionniste du Cinémobile.

ASSURANCES

Le locataire doit produire une attestation d'assurance avec une garantie de responsabilité civile d'organisateur de spectacle datant de moins de trois mois.

CONTACT

Pour connaître l'offre adaptée à vos besoins, et pour toute demande de devis contacter

François Hardy, responsable exploitation

francois.hardy@ciclic.fr

Ciclic
CS 70031 / 24 rue Renan / 37110 CHATEAU-RENAULT
Tel 02 47 56 08 08
www.cinemobile.ciclic.fr

Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique, établissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre et l'Etat.